

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 1/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

* 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

N° de l'article:

RE16000

UFI:

0P9E-C1CR-900A-N3CA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Nettoyeur

Détergents et produits de nettoyage (y compris à base de solvant),

Utilisation commerciale de nettoyeurs de surfaces à usage général.

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

Secteur d'utilisation [SU]

SU 6a: Fabrication de bois et produits à base de bois

Catégories de produits [PC]

PC 35: Produit de lavage et de nettoyage

Catégories d'articles [AC]

AC 11: Articles en bois

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

FSG Schäfer GmbH

Boschstraße 14

48703 Stadtlohn

GERMANY

Téléphone: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 0

Télécopie: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 25

E-mail: verkauf@fsg-schaefer.de

Site web: www.fsg-schaefer.de

vendeur:

Ostermann France SAS

FR

2, rue de l'Atelier

38160 Saint-Marcellin

France

Téléphone: + 33 (0) 4 76 36 57 60

Télécopie: + 33 (0) 4 76 36 57 61

E-mail: vente.fr@ostermann.eu

Site web: www.ostermann.eu

E-mail (personne compétente): sdb@fsg-schaefer.de

Centre Antipoison de Lyon, 162 Avenue Lacassagne, Lyon

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: Centre Antipoison de Lyon: +33 4 72 11 69 11 / www.informtox.fr/, Bureau FSG: +49 (0) 2563 93950 (anglais). (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Toxicité aiguë (par voie orale) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 2/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Chronic 3)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

n-Hexan; Kohlenwasserstoffe C7-C9, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene; Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, < 2% Aromaten; Kohlenwasserstoffe, C9-C11, Isolkane, Cycloalkane, <2% Aromaten

Consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/Protection individuelle.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Premiers secours en cas de malaise.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Méthodes d'élimination.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

58,0 % pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (cutanée).

2,4 % pourcent du mélange se compose d'un ou d'éléments présentant une toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 3/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Description:

Mélange des substances énumérées ci-après avec des additions non dangereuses.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6 Numéro d'index: 603-002-00-5	ethanol Flam. Liq. 2 (H225) Danger	34 - < 70 pds %
N°CE: 920-750-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473851-33-0XXX	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336) Danger	11 - ≤ 19,6 pds %
N°CE: 927-241-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471843-32-XXXX	Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcanes, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques Aquatic Chronic 3 (H412), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H336) Danger	8 - ≤ 14 pds %
n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0 Numéro d'index: 606-002-00-3	Butanon Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336) Danger EUH066	1 - < 1,8 pds %
n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6 Numéro d'index: 601-037-00-0	n-hexane Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), Repr. 2 (H361F***), STOT RE 2 (H373**), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) STOT RE 2; H373: C ≥ 5%	0 - ≤ 0,5 pds %
n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2 Numéro d'index: 601-017-00-1	cyclohexane Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315) Danger	0 - ≤ 0,4 pds %
n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6 Numéro d'index: 605-019-00-3	citral Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317) Attention	0 - ≤ 0,0399 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 4/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

État semi-conscient, Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂).
Extincteur Classe de feu B.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable, Combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone Produits de pyrolyse, toxique, suie.

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Evacuer les personnes en lieu sûr. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 5/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Pour le nettoyage:

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants. Eau (avec détergent).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir hors de portée des enfants.

Mesures de protection incendie:

Facilement inflammable, Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Si possible, ne pas utiliser pour la pulvérisation. Lingette pour le nettoyage

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Matériau, résistant aux solvants, Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart des matières combustibles. Ne pas stocker ensemble avec:

Matières combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques

Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques

Combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / composés toxiques ou composés qui provoquent des effets chroniques

Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 6/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Détergents et produits de nettoyage (y compris à base de solvant),
Utilisation commerciale de nettoyants de surfaces à usage général. Si possible, ne pas utiliser pour la pulvérisation.

Solutions spécifiques au domaine:

Décrassants, irritant, contiennent du solvant avec des composés hydrogène.

GISCODE:

GG60

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	① 1 000 ppm (1 900 mg/m ³) ② 5 000 ppm (9 500 mg/m ³)
IOELV (EU)	Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	① 200 ppm (600 mg/m ³) ② 300 ppm (900 mg/m ³)
VRC (FR)	Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	① 200 ppm (600 mg/m ³) ② 300 ppm (900 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
IOELV (EU)	n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6	① 20 ppm (72 mg/m ³)
VRC (FR) à partir de 1 juin 2008	n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6	① 20 ppm (72 mg/m ³)
IOELV (EU)	cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	① 200 ppm (700 mg/m ³)
VRC (FR) à partir de 9 mai 2012	cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	① 200 ppm (700 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	114 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	1 900 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets locaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 7/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets locaux
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	343 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	206 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	87 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme - orale, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	87 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② aigu-par voie orale, effets systémiques
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques N°CE: 920-750-0	2 035 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques N°CE: 920-750-0	608 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques N°CE: 920-750-0	773 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques N°CE: 920-750-0	699 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques N°CE: 920-750-0	699 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques
Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcanes, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques N°CE: 927-241-2	185 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcanes, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques N°CE: 927-241-2	77 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcanes, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques N°CE: 927-241-2	46 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcanes, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques N°CE: 927-241-2	300 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - orale, effets systémiques
Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcanes, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques N°CE: 927-241-2	46 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	600 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 8/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	106 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	1 161 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	412 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	31 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme - orale, effets systémiques
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	700 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	206 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	1 400 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	412 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	700 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	206 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets locaux
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	1 400 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets locaux
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	412 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets locaux
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	2 016 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	1 186 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	59,4 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	9 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	2,7 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	1,7 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	1 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 9/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	0,14 mg/cm ²	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets locaux
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	0,14 mg/cm ²	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets locaux
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	0,6 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,96 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,76 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	580 mg/L	① PNEC Station d'épuration
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	3,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,63 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	55,8 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	55,8 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	709 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	284,74 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	284,7 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	1 g/kg	① PNEC Intoxication secondaire
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	55,8 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	22,5 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	44,7 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	4,47 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	3,24 mg/L	① PNEC Station d'épuration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 10/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	3,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	0,36 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	0,694 mg/kg	① PNEC terre
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2	9 µg/L	① PNEC eaux, libération périodique
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	6,78 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	0,678 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	1,6 mg/L	① PNEC Station d'épuration
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	0,125 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	0,0125 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	0,0209 mg/kg	① PNEC terre
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6	67,8 µg/L	① PNEC eaux, libération périodique

* 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. génération/formation d'aérosols: Ventilation technique du poste de travail.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166.

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués. EN ISO 374.

En plein contact: Matériau approprié: Caoutchouc butyle. Epaisseur du matériau des gants >0,7 mm. Temps de pénétration >480 min.

En contact splash: Matériau approprié: Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants >0,4 mm, Temps de pénétration > 120 min.

Les gants suivants peuvent être utilisés: Ultranitрил 492, MAPA Professionnel & Nitril/Neopren Microflex 93-260 (EN374 (JKL), EN388 (2000); Kat.III; AQL 0,65).

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 11/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX.

Risques thermiques:

Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Pour l'utilisateur final

Portez des gants de travail standard.

Après contact avec la peau, lavez la zone affectée avec de l'eau et du savon, puis appliquez une crème hydratante pour la peau sur la peau.

Évitez le contact avec les yeux, utilisez un chiffon imbibé pour nettoyer afin d'éviter la formation d'aérosols.

Après contact avec les yeux, rincez-vous les yeux avec de l'eau; si l'irritation oculaire persiste, consulter un ophtalmologiste.

Assurez-vous qu'il y a suffisamment d'air frais pendant l'utilisation.

Après inhalation, maux de tête possibles ou gueule de bois à l'éthanol, buvez beaucoup d'eau et fournissez suffisamment d'air frais.

En cas d'ingestion, contacter un centre antipoison ou un médecin (numéro d'urgence) et lui montrer la fiche de données de sécurité et l'étiquette.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: Citron

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
pH	7	
Point de fusion	Aucune donnée disponible	
Point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	78 - 137 °C	
Point éclair	10 °C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité apparente	non applicable	
Solubilité dans l'eau	partiellement miscible	
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 12/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses/Réaction exothermique avec: Acide, Métaux légers (Formation de: Hydrogène).

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Comburant.

* 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement: Inflammabilité des mélanges de vapeurs de solvants sont possibles. Gaz/vapeurs, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques N°CE: 920-750-0
DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat) la fiche de données de sécurité du distributeur
DL50 dermique: 2 800 - 3 100 mg/kg (Rat) ECHA
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 23,3 mg/L 4 h (Rat) ECHA
Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcanes, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques N°CE: 927-241-2
DL50 par voie orale: >15 000 mg/kg (Rat) la fiche de données de sécurité du distributeur
DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Lapin) la fiche de données de sécurité du distributeur
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): >6,1 mg/L 4 h (Rat) la fiche de données de sécurité du distributeur
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0
DL50 par voie orale: 2 740 mg/kg (Rat) Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971.
DL50 dermique: 6 480 mg/kg (Lapin) Shell Chemical Company. Vol. MSDS-5390-4,
n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6
DL50 par voie orale: 25 000 mg/kg (Rat) Industrial Health. Vol. 32, Pg. 145, 1994. (GESTIS)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 169 mg/L 4 h (Rat) Annual Review of Pharmacology and Toxicology. Vol. 22, Pg. 145, 1982. (GESTIS)
cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2
DL50 par voie orale: 5 000 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: 2 000 mg/kg (Lapin)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): 5 540 ppmV 4 h (Rat)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 32,88 mg/L 4 h (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 13/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, isoalcanes, cycliques N°CE: 920-750-0
CL50: 10 - 30 mg/L 3 d (poisson) ECHA
CE50: 4,6 - 10 mg/L 2 d (crustacés) ECHA
CE50: 10 - 30 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques) ECHA
NOEC: 0,17 mg/L 21 d (crustacés) ECHA
Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcane, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques N°CE: 927-241-2
CL50: 10 - ≤100 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) la fiche de données de sécurité du distributeur
CL50: 10 - ≤100 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) la fiche de données de sécurité du distributeur
CL50: >100 mg/L (Algues/plantes aquatiques) la fiche de données de sécurité du distributeur
CL50: >1 000 mg/L (Mikroorganismen) la fiche de données de sécurité du distributeur
CL50: >10 - <30 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CE50: >1 000 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) EL 50 SDB BR
CE50: >22 - <46 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) EL 50 SDB BR
NOEC: <1 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) NOELR SDB BR
Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0
CL50: 3 220 - 3 220 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas) Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ. of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414
CE50: 5 090 - 5 090 mg/L 2 d (crustacés) Randall, T.L., and P.V. Knopp 1980. Detoxification of Specific Organic Substances by Wet Oxidation. J. Water Pollut. Control Fed. 52(8):2117-2130
CE50: 2 029 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques) ECHA
NOEC: 68 mg/L 2 d (crustacés) ECHA
n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6
CL50: 2,5 - 113 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) GESTIS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 14/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2

CL50: 4,53 mg/L 4 d (poisson)

CE50: 4,36 mg/L 2 d (crustacés)

NOEC: 0,952 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, isoalcanes, cycliques N°CE: 920-750-0

Biodégradation: Oui, rapide

Remarque: Intrinsèquement biodégradable. Bioaccumulation possible.

Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcane, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques N°CE: 927-241-2

Biodégradation: Oui, rapide

Remarque: Bioaccumulation potentiellement possible, Schädlich für Fische.

Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0

Biodégradation: Oui, rapide

cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2

Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0

Log K_{ow}: 0,3

n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6

Log K_{ow}: 3,9

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, isoalcanes, cycliques N°CE: 920-750-0

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Hydrocarbures en C9-C10 contenant des n-alcane, des isoalcanes, des composés cycliques, avec moins de 2% d'aromatiques N°CE: 927-241-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

Butanon n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

cyclohexane n°CAS: 110-82-7 N°CE: 203-806-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 15/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

14 06 03 * | Autres solvants et mélanges de solvants

*: Soumis à une documentation.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

HP 3 | Inflammable

Code des déchets conditionnement

15 01 06 | Emballages en mélange

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.2. Informations complémentaires

Retournez au distributeur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol et Essence, mélange)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol et Essence, mélange)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol and Gasoline, mixture)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol and Gasoline, mixture)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
		POLLUANT MARINE	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 640D	Dispositions particulières: 640D	Dispositions particulières: 640D	Dispositions particulières: 640D
Quantité limitée (LQ): 1 L	Quantité limitée (LQ): 1 L	Quantité limitée (LQ): 1 L	Quantité limitée (LQ): 1 L
Danger n° (code Kemler): 33	Code de classification: F1	Numéro EmS: F-E, S-E	
Code de classification: F1	Remarque: -		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 16/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Code de restriction en tunnel: (D/E) Remarque: -			

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non déterminé.

Informations complémentaires:

-

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P5a Matières liquides inflammables, Catégorie 1 ou 2
- P5b Liquides inflammables
- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 98,3 pds %

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
3.2.	Mélanges
8.2.	Contrôles de l'exposition
10.6.	Produits de décomposition dangereux
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

16.2. Abréviations et acronymes

AC	Catégorie d'articles
ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 17/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEL	Valeur limite d'exposition
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
SU	catégorie d'utilisation
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils
ZNS	système nerveux central

Pour les abréviations et les acronymes, voir ECHA: Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (liste des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Toxicité aiguë (par voie orale) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 mai 2023

Date d'édition: 5 févr. 2024

Version: 0.1

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 18/18

FSG-Nettoyant surfaces plastiques, Type DN

Mentions de danger

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.